

Séance du 26 mai 2016

L'an deux mille seize, le vingt-six mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrice MOUSEL, Maire.

*Présents : tous les membres en exercice, à l'exception de :
Ms MASSICOT F. et GAIDOZ H. Absents excusés ayant donné respectivement procuration à M. LIESCH J-M et Mme CHARBEAUX A.*

Absent : M. LOURDAULT M.

Mme DOUSSAINT N. a été élue secrétaire de séance.

Le maire ouvre la séance et entame l'ordre du jour :

Approbation de la séance du 16 mars 2016

Mme POCQUET A-M signale que le vote du compte administratif s'est déroulé sous la présidence de M. POINSOT J-M et cette précision ne figure pas dans le compte rendu d'une part.

Et d'autre part, en questions diverses : les réponses données aux deux questions de Mme POCQUET A-M ne sont pas développées.

L'assemblée approuve la séance du 12 avril 2016 à l'unanimité des présents

18 pour

N° 23-2016

Achat d'un véhicule d'occasion pour le service technique

18 pour

Le maire informe l'assemblée qu'il a la possibilité d'acquérir pour la collectivité un véhicule d'occasion type : Kangoo, année 1999 au prix intéressant : 1000 €.

Cette acquisition permettrait le remplacement du Citroën C 15, bien usagé à ce jour.

Après délibération, l'assemblée décide :

- *D'acquérir ce véhicule au prix de 1000 €.*
- *Charge le maire de procéder aux démarches administratives rendues nécessaires.*
- *Décide de se séparer du Citroën C15 usagé*

N° 24-2016

Achat de dictionnaires pour les élèves entrant en 6^{ème} en septembre prochain

18 pour

Le maire propose à l'assemblée de reconduire la même action menée en faveur des élèves entrant en 6^{ème} à la rentrée de septembre prochain.

Il propose deux dictionnaires de poche (l'un français et l'autre français/anglais) au prix de 8.90 € le lot.

Après délibération, l'assemblée décide d'offrir ce lot de :

- *2 dictionnaires*
- *au prix de 8.90 €.*
- *35 ou 36 élèves sont concernés.*

N° 25-2016

Demande subvention pour éclairage le long du RD20 (en agglomération) Partie longeant les 2 lotissements privés

18 pour

L'assemblée, sur proposition du maire, décide de prolonger l'installation du réseau d'éclairage public le long du RD 20 permettant la sécurisation de la sente piétonne desservant le groupe scolaire et la zone commerciale.

*Ces travaux ont été chiffrés par une entreprise pour un montant total T.T.C. de :
87 396.98 €*

L'assemblée décide :

1. ***de solliciter une subvention*** auprès de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe (CCVS) à hauteur de 40 % de la somme totale H.T. indiquée ci-dessus et
2. ***charge le maire de constituer le dossier correspondant.***

N° 28-2016

Installation d'un poteau incendie Allée Flandre Dunkerque

18 pour

Le maire explique à l'assemblée qu'à l'occasion des travaux (renforcement de l'A.E.P.) réalisés par le SIVOM de Warmeriville dans l'Allée Flandres Dunkerque, il serait judicieux de prévoir l'installation d'un poteau incendie.

Après délibération, l'assemblée décide d'équiper ce secteur d'un poteau incendie qui permettra de sécuriser ce secteur.

Un devis a été collecté pour chiffrer la dépense permettant cet aménagement.

L'assemblée décide de formuler une demande de subvention en bonne forme afin de financer cette dépense.

Le maire est chargé par l'assemblée de constituer et déposer le dossier de demande de subvention.

N° 29-2016

Signature des actes de ventes relatifs aux parcelles du lotissement « Les Remparts »

18 pour

Le maire sollicite de l'assemblée :

- *l'autorisation de signer les différents actes à intervenir dans le cadre de la cession des parcelles constituant le lotissement « Les Remparts ».*
- *De même, il y a lieu de préciser que le prix de celles-ci, défini par délibération n° 22-2016 le 12/04/16 est un prix T.T.C. (toutes charges comprises).*

Après délibération, l'assemblée :

- ***Précise que le prix des parcelles communales fixé par délibération n° 22-2016 en date du 12 avril dernier est un prix T.T.C. et payable comptant.***
- ***Le lot n° 4 étant constitué de deux propriétés, la collectivité est obligée de fixer la valeur de son bien à : 43 395 € partie Commune***
- ***Reprécise le prix de vente T.T.C. de chaque lot ainsi qu'il suit :***

Lot N° 3 = 77 500 €

Lot N° 4 = 43 395 € partie Commune

Lot N° 6 = 81 500 €

Lot N° 7 = 92 000 €

Lot N° 9 = 82 000 €

Lot N° 15 = 50 000 € partie Commune

Lot N° 18 = 79 900 €

Lot N° 19 = 79 700 €

Lot N° 24 = 78 000 €

Autorise le maire à signer tout acte de promesse de vente ou de vente qui seront rédigés dans le cadre de ces cessions

Autorise le maire à signer tout dépôt de pièces au rang des minutes de Me JACQUES, notaire à ASFELD 08190.

Autorise le maire à signer toutes pièces liées à ce projet.

N° 30-2016

Organisation d'une mise en concurrence débouchant sur un marché

pour l'aménagement d'un parc pédagogique intergénérationnel

18 pour

La phase avant-projet, relative à l'aménagement d'un parc pédagogique intergénérationnel étant terminée, la collectivité va pouvoir passer à la phase suivante.

Le maire sollicite de l'assemblée l'autorisation :

- *d'organiser une mise en concurrence entre des entreprises spécialisées dans ce type de travaux.*
- *de signer un marché avec l'entreprise qui aura reçu l'aval de la commission appel d'offre et de l'assemblée.*

Ces démarches pourront débiter après la réunion dont l'objet consiste au rendu définitif du projet qui sera présenté par le Cabinet GNAT. Celle-ci est prévue le mardi 7 juin prochain.

Après délibération, l'assemblée :

1. *décide la mise en concurrence entre plusieurs entreprises et*
2. *charge le maire d'organiser cette mise en concurrence.*
3. *Autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires à ces formalités.*
4. *Autorise le maire à signer le marché à passer avec l'entreprise retenue.*

N° 31-2016

Règlement des travaux de modification du tracé câblage vidéo rue du 11 novembre 1918.

18 pour

Le maire expose à l'assemblée que durant les travaux réalisés « rue du 11 novembre 1918 », il a été nécessaire de modifier le tracé du câblage de la vidéo protection dans cette voie.

Ces travaux ont généré des frais d'un montant de 5 991 € qu'il y a lieu d'amortir. Cet amortissement se réalisera en 2017.

En conséquence, il est nécessaire de prévoir les crédits nécessaires pour le règlement de cette dépense.

*Après délibération, l'assemblée **décide d'ouvrir des crédits au compte : 2041582** pour le paiement de ces travaux par un virement de crédits :*

Article 020 : - 5 991 €

Article 2041582 opération 2015002 : + 5 991 €

Questions diverses :

Informations diverses :

Prochain réunion fixée le 7 juillet 2016.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21 H 45.

Suivent les signatures :

MOUSEL Patrice :

LIESCH Jean-Michel :

DOUSSAINT Nadia :

GRIFFON Pol :

DOBIGNY Myriam :

RICHARD Daniel :

POINSOT Jean-Marie :

CAILLOT Jeanne :

DESÉNÉPART Agnès :

SOSNOWSKI Richard :

GAIDOZ Hervé :

CHARBEAUX Armelle :

Absent excusé ayant donné procuration à Mme CHARBEAUX A.

MASCRET Nathalie :

GUARDABASSI Carole :

MASSICOT Fabien :

HAUTAVOINE Gérard :

Absent excusé ayant donné procuration à M. LIESCH J-M

POCQUET Anne-Marie :

*LOURDAULT Marc,
Absent*

LEROY Herbert :